

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARIE LORS DE SA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le six du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BARIE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle multiactivité, sous la présidence de Monsieur Bernard PAGOT, Maire.

Etaient Présents : MM. Bernard PAGOT, Dominique SAINT-ARAILLE, Brigitte LABAT, Corinne DAYDIE, Julie DELACOURT, Nathalie DUCASSE, Éric TAUZIN, Damien TAUZIN, Fabrice DUMEAU, Emmanuel DE LESTRADE.

Absente excusée : Céline LESPAGNOL.

Madame Nathalie DUCASSE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2021**
- **Délibération – Nomination de délégués à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**
- **Délibération – Convention relative à l'organisation d'un point de contact « la Poste agence communale »**
- **Devis plantation haie stade municipal**
- **Délibération modificative au budget 2021**
- **Organisation de la présentation des vœux du 08/01/2022**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2021.

D2021-026 – NOMINATION DES DELEGUES A LA CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à la nomination de deux représentants, un titulaire et un suppléant, à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Dominique SAINT-ARAILLE, titulaire et Monsieur Damien TAUZIN, suppléant auprès de la CLECT de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde.

D2021-027 – CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN POINT DE CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE »

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale ». Cette convention définit au plan local les modalités d'organisation de l'agence postale communale. L'agence devient ainsi l'un des points de contact du réseau de La

Poste géré par le bureau de rattachement de Langon, au sein du territoire offrant toute la gamme des services de La Poste.

La convention jointe en annexe, établit les conditions dans lesquelles certains services de La Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Il demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale ».

DEVIS PLANTATION HAIE STADE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur Cédric MERLEAU pour la plantation d'une haie au stade municipal. Il s'élève à la somme de 991,84 € TTC.

Le Conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

D2021-028 – DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET 02-2021

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les ajustements ci-après pour donner suite à l'attribution de diverses subventions au cours de l'année :

	Diminution de crédits recettes	Augmentation de crédits dépenses	Augmentation de crédits recettes
R 1326 – Opération 55			4 053,00 €
R 1323 – Opération 55			30 000,00 €
R 1341 – Opération 55			70 420,00 €
D 2138 – Opération 55		11 873,00 €	
D 2121 – Opération 58		1 800,00 €	
D 2158 – Opération 58		5 000,00 €	
D 2183 – Opération 58		1 550,00 €	
D 2188 – Opération 58		4 250,00 €	
D 1641 – Opération 55	80 000,00 €		
Totaux	80 000,00 €	24 473,00 €	104 473,00 €

Il demande ensuite aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les virements de crédit précités.

ORGANISATION DE LA PRESENTATION DES VŒUX

La présentation des vœux est fixée au samedi 08 janvier 2022 à 18h30. Le documentaire réalisé par la Revue Far Ouest sera projeté à cette occasion.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

- **SICTOM** : Corinne DAYDIE fait le compte-rendu de la dernière réunion.

- Augmentation des tarifs pour l'année 2022 de 4%.
- Regroupement de plusieurs syndicats pour la construction d'une usine de traitement de déchets ménagers afin d'être autonomes et de palier à une augmentation des prix du traitement des ordures ménagers, suite à l'accord passé entre Bordeaux Métropole et Véolia. Les intercommunalités girondines soutiennent cette démarche : SICTOM Sud Gironde, SEMOCTOM, SMICOTOM, SMICVAL, COBAS, COBAN, USTOM, Bordeaux Métropole et communauté de communes de Montesquieu, Médoc-Estuaire, Médulienne, Convergence-Garonne et Jalles Eau Bourde. Pour ce faire, il est proposé d'adhérer à un groupement de commandes dont le coordonnateur et maître d'ouvrage sera le SMICVAL.

QUESTIONS DIVERSES

- **Incendie de la dépendance de Monsieur Revers** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de l'incendie de la dépendance de Monsieur Revers au lieu-dit Pignot Nord le 20 novembre 2021, une procédure de péril imminent a été lancée. Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif de Bordeaux. A ce jour un périmètre de protection a été mis en place pour interdire l'accès aux abords du bâtiment.
- **Noël des enfants** : il est procédé à l'organisation de la journée du mercredi 15 décembre et à la répartition des tâches.
- **Sol aire de jeux** : Brigitte LABAT présente le devis de la société ASLS pour la fourniture et la mise en œuvre d'un sol amortissant. Le devis s'élève à la somme de 17 621,33 € TTC à cela s'ajouterait la confection d'une dalle béton.
- **Porte bibliothèque** : Dominique SAINT-ARAILLE informe les conseillers de l'intervention de l'entreprise SCARABELLO le 09 décembre à la suite du constat d'un problème de fermeture de la porte de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.